

Conditions Générales

Préambule

Les présentes conditions générales (les « **Conditions Générales** ») constituent, en vertu de l'article L.441-6 du Code de commerce français, la base des négociations commerciales, concernant la livraison des Produits et Services, tels que définis ci-après, par SOPHiA GENETICS au client identifié dans un Contrat d'Achat (« **Client** »). L'acte de passer une commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux Conditions Générales et sera considéré comme valant renonciation à toute activité de revente par le Client, telle que définie par l'article L.110-1 du Code de Commerce, ainsi qu'à ses conditions générales d'achat, qu'elles figurent ou non sur sa commande, son accusé de réception ou toute correspondance.

Le Client déclare et garantit par les présentes que son représentant signant un Contrat d'Achat est dûment habilité à engager le Client par les présentes Conditions Générales.

Tout avenant aux présentes Conditions Générales doit être accepté par écrit par SOPHiA GENETICS et le Client. Toutes les conditions proposées par le Client, qui s'ajoutent, modifient et/ou entrent en contradiction avec les conditions de l'Accord seront nulles, et les conditions de l'Accord prévaudront. Par souci de clarté, il est entendu qu'en cas de contradiction entre les présentes Conditions Générales, un Contrat d'Achat et un Bon de Commande, l'ordre d'interprétation sera le suivant : 1. le Contrat d'Achat ; 2. les présentes Conditions Générales et 3. un Bon de Commande. De même, en cas de contradiction entre la version anglaise et la version dans une autre langue, la version anglaise prévaudra.

Section 1 - Définitions

Les termes commençant par une majuscule utilisés dans les présentes Conditions Générales auront le sens de leur définition telle que formulée dans les présentes.

« **Accord** » désigne l'accord incluant un Contrat d'Achat ainsi que les présentes Conditions Générales et tout Bon de Commande passé en vertu dudit Contrat d'Achat.

« **Affiliée** » désigne toute entité qui contrôle directement ou indirectement, est contrôlée par, ou est sous contrôle commun avec, une partie. « **Contrôle** » désigne la propriété directe ou indirecte, ou le contrôle, de plus de 50 % des droits de vote de l'entité concernée, ou le droit de diriger la gestion de l'entité.

« **Bon de Commande** » désigne une commande adressée à SOPHiA GENETICS en vertu d'un Contrat d'Achat identifié dans ladite commande et acceptée par écrit par SOPHiA GENETICS.

« **Bundle Solution** » désigne l'offre commerciale SOPHiA GENETICS associant un ensemble de Réactions,

l'analyse des Données Clients par SOPHiA GENETICS et la fourniture des résultats.

« **Contrat d'Achat** » désigne un document identifié comme un contrat d'achat ou tout autre document qui i) fait référence aux présentes Conditions Générales, ii) décrit les Produits et/ou les Services devant être fournis par SOPHiA GENETICS et certaines autres conditions matérielles relatives à la fourniture desdits Produits et/ou Services, et iii) est convenu entre le Client et SOPHiA GENETICS.

« **Convention de Niveau de Service** » désigne la version en vigueur de la convention de niveau de service entre SOPHiA GENETICS et ses Affiliées accessible à l'adresse <https://www.sophiagenetics.com/legal-documents/>, telle que modifiée au fur et à mesure.

« **Données à caractère personnel** » désigne toute information relative à une personne physique identifiée ou identifiable.

« **Données Client** » désigne les données téléchargées par le Client et/ou l'un quelconque de ses Utilisateurs Autorisés sur la Plateforme SOPHiA DDM.

« **Durée** » désigne la période de temps prévue dans le Contrat d'Achat et commençant à courir à compter de la date d'entrée en vigueur prévue dans le Contrat d'Achat. À l'expiration de cette période et sauf clause contraire prévue dans le Contrat d'Achat, la Durée sera automatiquement renouvelée pour des périodes supplémentaires d'un (1) an, à moins qu'une partie notifie à l'autre partie son intention de ne pas renouveler au moins soixante (60) jours avant l'expiration de la Durée initiale ou de la Durée de renouvellement alors en cours, sauf résiliation anticipée conformément aux Sections 2, et 13.

« **Dry Lab** » désigne l'offre commerciale de SOPHiA GENETICS consistant en l'analyse des Données Clients par SOPHiA GENETICS et la fourniture des résultats.

« **Insights** » désigne les données statistiques agrégées, anonymisées, dérivées des résultats d'analyses réalisées par SOPHiA GENETICS et ses Affiliées et qui peuvent être partagées avec ses Affiliées et des tiers.

« **NGS** » désigne le séquençage de nouvelle génération (Next Generation Sequencing).

« **Plateforme SOPHiA DDM** » fait référence à la plateforme informatique en mode « SaaS » (en tant qu'offre de services) de SOPHiA GENETICS permettant aux Utilisateurs Autorisés de charger et d'analyser les Données Clients.

« **Produits** » désigne tout produit identifié dans un Contrat d'Achat et/ou un Bon de Commande. Les produits peuvent inclure, sans limitation, les Réactions.

« **Réaction** » désigne les tubes contenant des sondes NGS, tels que conçus par SOPHiA GENETICS, ses Affiliées ou un tiers, et inclus dans l'offre Bundle Solution.

« **Services** » désigne i) les services inclus dans les offres Dry Lab, Bundle Solution et/ou SOPHiA Integrated, y compris l'accès et l'utilisation de la Plateforme SOPHiA DDM, et ii) tous autres services décrits dans un Contrat d'Achat ou un Bon de Commande.

« **SOPHiA GENETICS** » désigne l'entité légale SOPHiA GENETICS identifiée dans le Contrat d'Achat.

« **SOPHiA Integrated** » fait référence à l'offre commerciale de SOPHiA GENETICS consistant en une solution de service complète, à partir de la récupération des prélèvements jusqu'à l'analyse des Données Clients par SOPHiA GENETICS et la fourniture des résultats.

« **Technologie SOPHiA** » désigne les algorithmes, logiciels, code source, code objet, scripts, réseaux, équipements, données, plateformes, matériel et autres technologies de SOPHiA GENETICS (et/ou de ses Affiliées), intégrés ou utilisés dans le cadre des Services. La technologie SOPHiA inclut, sans limitation, la Plateforme SOPHiA DDM.

« **Utilisateurs Autorisés** » désigne la liste des utilisateurs identifiés transmise par écrit par le Client à SOPHiA GENETICS, mise à jour, et acceptée par SOPHiA GENETICS.

Section 2 - Utilisation appropriée des des Produits et/ou des Services

2.1. Conditions d'utilisation. Sous réserve du strict respect par le Client des conditions de l'Accord, SOPHiA GENETICS (et/ou ses Affiliées) accorde au Client pendant la Durée de l'Accord, le droit non exclusif, mondial, incessible (en tout ou partie), pour ses Utilisateurs Autorisés, d'accéder à la Plateforme SOPHiA DDM, pour un usage interne uniquement des Produits et Services spécifiques achetés, conformément aux conditions du Contrat d'Achat. Aucune autre utilisation de la Plateforme SOPHiA DDM n'est autorisée.

Ce droit d'utilisation est accordé pour un nombre illimité d'Utilisateurs Autorisés tels que déclarés par écrit par le Client à SOPHiA GENETICS. Tout accès ou utilisation de la Plateforme SOPHiA DDM par des utilisateurs non déclarés à SOPHiA GENETICS est strictement interdit.

2.2. Engagements. Le Client s'engage à ne pas utiliser les Produits et les Services, y compris, sans limitation, la Plateforme SOPHiA DDM fournie par SOPHiA GENETICS, autrement qu'en stricte conformité avec les instructions d'utilisation fournies lors des formations, dans les notes de publication et toutes autres instructions de SOPHiA GENETICS. Plus précisément, mais sans limitation de ce qui précède, le Client s'engage à ne pas :

- Utiliser les Produits, les Services ou la Plateforme SOPHiA DDM sauf dans les cas prévus dans l'Accord ;

- Reproduire, copier, transférer, transmettre, résumer, intégrer, altérer, modifier, déplacer, supprimer, extraire ou redistribuer, de façon permanente ou temporaire, sur n'importe quel support ou de quelque manière que ce soit, tout ou partie des Produits, des Services, de la technologie SOPHiA, ou de leur contenu, ou de leurs éléments constitutifs, de leurs éléments de conception, de l'interface utilisateur graphique et des codes sources, ni les noms, logos, marques ou signes distinctifs de SOPHiA GENETICS (et/ou ses Affiliées), sans l'autorisation écrite et préalable de SOPHiA GENETICS ;

- Traduire, pratiquer une ingénierie inverse, adapter, analyser, compiler, décompiler ou désassembler, de quelque manière que ce soit, ou effectuer toute autre opération destinée à accéder à tout ou partie des Produits, des Services ou de la Technologie SOPHiA, ou tenter de le faire ;

- Donner à bail, louer, vendre, revendre, céder, accorder en sous-licence ou autrement transférer les Produits, les Services ou la Technologie SOPHiA, ou toute partie de ceux-ci ;

- Fusionner tout ou partie des Produits, des Services ou de la Technologie SOPHiA, dans d'autres programmes informatiques ou les utiliser pour créer des œuvres dérivées ;

- Apporter toute modification aux Produits, aux Services ou à la Technologie SOPHiA, de quelque nature que ce soit, ce droit étant exclusivement réservé à SOPHiA GENETICS (et/ou à ses Affiliées) ;

- Télécharger, distribuer ou publier de toute autre manière, par l'utilisation des Produits, Services ou la Technologie SOPHiA, tout contenu, informations ou autres documents qui pourraient i) violer ou enfreindre les droits d'un tiers ; ii) être calomnieux, menaçants, diffamatoires, obscènes ou indécents ou pourraient engager toute responsabilité civile ou pénale en vertu de toute loi ou réglementation ; iii) inclure tout bug, virus, vers, trappes, cheval de Troie ou autre code nuisible ; iv) contenir des informations qui pourraient être utilisées pour identifier une personne d'une manière incompatible avec les Services ; ou v) violer toute loi et réglementation applicable ;

- Permettre, directement ou indirectement, par des conseils, de l'aide ou de l'assistance, à tout tiers, de réaliser l'un des actes ci-dessus mentionnés ou d'enfreindre les droits de propriété intellectuelle de SOPHiA GENETICS et/ou de ses Affiliées.

Le Client s'engage en outre à informer SOPHiA GENETICS dès qu'il a connaissance de tout piratage ou de toute utilisation illégale ou inappropriée des Produits, des Services et/ou de la Technologie SOPHiA, ou de toute partie de ceux-ci.

Le Client s'assurera que ses Utilisateurs Autorisés et toute autre personne accédant aux Produits, aux Services et/ou à la Plateforme SOPHiA DDM pour le compte du Client respectent et se conforment à l'Accord, notamment à la présente Section 2.

2.3. Informations sur le compte client.

SOPHiA GENETICS fournira au Client les identifiants de connexion, noms d'utilisateur, mots de passe et tout autre moyen d'authentification, avec lesquels l'(les) Utilisateur(s) autorisé(s) peu(ven)t accéder à la Plateforme SOPHiA DDM. Ces identifiants de connexion sont et devront demeurer privés et confidentiels. Le Client s'assurera que chaque Utilisateur Autorisé s'engage à préserver la confidentialité de ses identifiants de connexion et à ne pas les divulguer de quelque manière que ce soit. Le Client informera immédiatement SOPHiA GENETICS en cas i) de perte ou de vol des identifiants de connexion, ou ii) si une personne autre que l'Utilisateur Autorisé concerné a connaissance desdits identifiants de connexion. Dans ce cas, le Client suivra les instructions indiquées par SOPHiA GENETICS. Le Client sera responsable de l'utilisation de la Plateforme SOPHiA DDM par le biais des identifiants de connexion qui lui sont attribués.

2.4. Activité suspecte - Surveillance. SOPHiA GENETICS se réserve le droit (pour son propre compte et pour le compte de ses Affiliées) de surveiller, sans information préalable, l'utilisation des Services et de la Plateforme SOPHiA DDM par le Client, et le Client y consent par son acceptation des présentes Conditions Générales et de son utilisation des Produits, des Services et/ou de la Plateforme SOPHiA DDM. La surveillance de SOPHiA GENETICS peut inclure, sans limitation, la surveillance, l'interception, l'accès, l'enregistrement, la divulgation, l'inspection, l'examen et la récupération des connexions, des saisies et transferts de données, des enregistrements, et autres utilisations des Produits, des Services ou de la Plateforme SOPHiA DDM. SOPHiA GENETICS et/ou ses Affiliées peuvent également stocker des copies desdites données et communications après leur création et peuvent supprimer lesdites copies de temps à autre sans préavis.

De plus, SOPHiA GENETICS et/ou ses Affiliées peuvent recueillir des informations agrégées sur les activités du Client utilisant les Produits, les Services et/ou la Plateforme SOPHiA DDM (y compris, mais sans limitation, par l'utilisation des cookies), i) pour respecter les intérêts légitimes de SOPHiA GENETICS, ii) pour améliorer et/ou développer les Produits, les Services, la technologie SOPHiA et/ou tout autre produit et service, et iii) pour compiler des statistiques, ou sélectionner des fournisseurs ou promouvoir les Produits, les Services, la technologie SOPHiA et/ou tout autre produit et service.

2.5. Plaintes. Dans le cas où le Client signalerait des défaillances liées à l'identité, la qualité, la durabilité, la fiabilité, la sécurité, l'efficacité ou la performance d'un Produit ou d'un Service après sa diffusion (une « **Plainte** »), le Client accorde à SOPHiA GENETICS et/ou à ses Affiliées le droit d'accéder à son compte aux fins de gérer la Plainte et de répondre à toutes les exigences réglementaires en vigueur. Aucun consentement ni approbation supplémentaire du Client ne sera nécessaire. En signalant une Plainte à SOPHiA GENETICS, le Client sera réputé consentir à l'accès immédiat de SOPHiA GENETICS et/ou de ses Affiliées à son compte.

2.6. Convention de Niveaux de Service. La Plateforme SOPHiA DDM sera disponible selon les conditions visées dans la Convention de Niveau de Service.

2.7. Assistance. L'assistance pour l'utilisation de la Plateforme SOPHiA DDM est offerte gratuitement au Client. Toute demande doit être soumise à support@sophiagenetics.com. La demande sera réputée prise en compte une fois que le Client aura reçu un e-mail de confirmation de SOPHiA GENETICS. SOPHiA GENETICS et/ou ses Affiliées fourniront des services d'assistance conformément à leurs politiques internes et à leur entière discrétion. À la demande du Client, SOPHiA GENETICS et/ou ses Affiliées pourront accéder au compte du Client sur la Plateforme SOPHiA DDM dans le but de fournir les services d'assistance. SOPHiA GENETICS et/ou ses Affiliées feront leurs efforts commerciaux raisonnables pour répondre à la demande du Client dans les plus brefs délais. Le Client recevra une notification une fois sa demande résolue. SOPHiA GENETICS et/ou ses Affiliées offrent une assistance de lundi au vendredi pendant les heures normales de bureau (fuseau horaire CET et EST), hors jours fériés (selon la localisation du centre d'assistance SOPHiA GENETICS). Par souci de clarté, il est entendu que les services d'assistance n'incluent pas les demandes relatives à des fonctionnalités supplémentaires ou à l'accès aux données.

2.8. Changements, évolution ou amélioration. En cas de changement, d'évolution ou d'amélioration des offres Dry Lab, Bundle Solution, SOPHiA Integrated et/ou de la Technologie SOPHiA y relative, SOPHiA GENETICS en informera le Client par écrit dans les trente (30) jours précédant sa mise en œuvre. Si un tel changement, une telle amélioration ou une telle évolution ont un impact majeur sur les Produits et Services des offres Dry Lab, Bundle Solution, SOPHiA Integrated et/ou de la Technologie SOPHiA y relative, le Client sera en droit de résilier le Contrat d'Achat applicable, en adressant à SOPHiA GENETICS un avis écrit dans les trente (30) jours suivant la date à laquelle le changement, l'amélioration ou l'évolution est mis en œuvre. Dans ce cas, SOPHiA GENETICS remboursera tous les frais prépayés couvrant le reste de la durée du Contrat d'Achat après la date d'effet de la résiliation.

2.9. Modifications de la Plateforme SOPHiA DDM.

Nonobstant la Section 2.8, sauf accord contraire dans le Contrat d'Achat, le Client reconnaît et accepte que SOPHiA GENETICS peut à tout moment apporter des modifications à la Plateforme SOPHiA DDM, à sa seule discrétion et sans préavis ou consentement du Client, à condition que ladite modification n'affecte pas substantiellement la performance ou les fonctionnalités de la Plateforme SOPHiA DDM. Toute autre modification de la Plateforme SOPHiA DDM peut être effectuée par SOPHiA GENETICS conformément au programme de mises à jour convenu entre les parties.

2.10. Conditions applicables à certains Produits et Services

2.10.1. SOPHiA Integrated.

Le Client comprend que les Services SOPHiA Integrated seront fournis par SOPHiA GENETICS et/ou par un tiers mandaté par SOPHiA GENETICS. Le Client ne doit pas solliciter ce tiers en dehors du champ d'application de SOPHiA Integrated pendant la Durée et pendant un (1) an à l'issue de cette Durée. SOPHiA GENETICS ne sera pas responsable envers le Client de toute faute ou négligence commise par un tiers.

2.10.2. Réactions.

2.10.2.1. L'utilisation par le Client de réactions autres que les Réactions sera réputée constituer une violation de l'Accord et sera aux seuls risques et périls du Client. Le Client doit utiliser les Réactions pendant la durée de vie indiquée sur lesdites Réactions. SOPHiA GENETICS décline toute garantie expresse ou implicite (y compris en vertu des Sections 3.1 et 3.3) et responsabilité dans le cas où le Client utilise des réactions autres que les Réactions, ou utilise toute Réaction après l'expiration de sa durée de vie.

2.10.2.2. Si le nombre de Réactions téléchargées sur la Plateforme SOPHiA DDM dépasse le nombre d'analyses commandées par le Client, SOPHiA GENETICS se réserve le droit de facturer au Client les analyses supplémentaires des Données Client téléchargée sur la Plateforme SOPHiA DDM, conformément aux conditions décrites à la Section 5, et le Client sera tenu au paiement de ladite facture conformément aux conditions de paiement décrites à la Section 5.

Section 3 - Garantie limitée et responsabilité

3.1 Garanties pour les Services. SOPHiA GENETICS garantit i) que les Services seront exécutés conformément aux normes de l'industrie applicables à la date d'entrée en vigueur du Contrat d'Achat y relatif. SOPHiA GENETICS garantit qu'elle exécutera les Services conformément à la loi en vigueur, et ii) qu'à la connaissance de SOPHiA GENETICS, les Services, y compris, sans limitation, l'accès et l'utilisation de la Plateforme SOPHiA DDM, lorsqu'ils sont utilisés par le Client pendant la Durée de l'Accord, ne portent pas atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers.

3.2 Recours en cas de violation des garanties pour les Services. En cas d'inexécution des Services ou de violation des garanties spécifiées à la Section 3.1, SOPHiA GENETICS devra, en réparation du Client pour une telle inexécution ou violation, exécuter de nouveau les Services ou prendre les mesures applicables énoncées dans la Convention de Niveau de Service.

3.3 Garanties pour les Produits. SOPHiA GENETICS garantit i) qu'au moment de la livraison, les Produits seront conformes aux spécifications de SOPHiA GENETICS (le cas échéant) énoncées dans le Contrat d'Achat y

relatif, et ii) qu'à la connaissance de SOPHiA GENETICS, les Produits, lorsqu'ils sont utilisés par le Client pendant la Durée de l'Accord, ne portent pas atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers.

3.4 Recours en cas de violation des garanties pour les Produits. Dans le cas où un Produit ne répondrait pas à la garantie énoncée à la Section 3.3 i), le Client devra notifier par écrit immédiatement (et dans tous les cas, dans un délai maximal de deux (2) jours ouvrables en cas de défauts visibles) ladite réclamation à SOPHiA GENETICS. Dès réception de cette réclamation, SOPHiA GENETICS en évaluera la validité. Dans le cas où SOPHiA GENETICS accepterait une telle réclamation, SOPHiA GENETICS offrira à titre de réparation pour le Client le remplacement des Produits concernés par des Produits conformes. Le Client doit assurer le retour à SOPHiA GENETICS des Produits initialement expédiés, à la demande et aux frais de SOPHiA GENETICS. Si SOPHiA GENETICS détermine qu'un Produit retourné était conforme aux spécifications au moment de la livraison, le Client remboursera promptement SOPHiA GENETICS pour tous les frais d'expédition payés par celle-ci.

3.5 Exclusion de responsabilité. SAUF GARANTIE EXPRESSE PREVUES AUX SECTIONS 3.1 ET 3.3, LES PRODUITS ET SERVICES (Y COMPRIS SANS LIMITATION L'ACCÈS ET L'UTILISATION DE LA TECHNOLOGIE SOPHiA) SONT FOURNIS « TELS QUELS », À L'EXCLUSION DE TOUTE AUTRE GARANTIE, ET NI SOPHiA GENETICS NI SES AFFILIÉES NE FOURNISSENT D'AUTRE GARANTIE DE QUELQUE TYPE QUE CE SOIT, EXPRESSE, IMPLICITE, RÉGLEMENTAIRE OU AUTRE, ET SOPHiA GENETICS ET SES AFFILIÉES REJETTENT SPÉCIFIQUEMENT TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES, Y COMPRIS SANS LIMITATION TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ, D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER OU DE NON-VIOLATION DE DROITS DE TIERS, DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI EN VIGUEUR. LE CLIENT ASSUME LA SEULE ET EXCLUSIVE RESPONSABILITÉ DE LA SÉLECTION DES PRODUITS ET SERVICES, DE L'INTERPRÉTATION, DU DIAGNOSTIC ET DE L'UTILISATION DES RÉSULTATS GÉNÉRÉS EN RELATION AVEC LES PRODUITS ET SERVICES. LE CLIENT RECONNAÎT QUE LA FOURNITURE DES RÉSULTATS PAR SOPHiA GENETICS NE PEUT EN AUCUN CAS CONSTITUER UN DIAGNOSTIC GÉNÉTIQUE CLINIQUE AU NOM DE SOPHiA GENETICS. EN CONSÉQUENCE, LE CLIENT ACCEPTE LA SEULE ET EXCLUSIVE RESPONSABILITÉ DE L'INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS ET DE DIAGNOSTIC GÉNÉTIQUE CLINIQUE RÉALISÉ SUR LA BASE DES RÉSULTATS GÉNÉRÉS PAR SOPHiA GENETICS.

SANS LIMITER LA GÉNÉRALITÉ DE CE QUI PRÉCÈDE, POUR LES PRODUITS ET SERVICES À DES FINS DE RECHERCHE UNIQUEMENT ET/OU PERSONNALISÉS, LE CLIENT RECONNAÎT QUE (I) LES PRODUITS ET SERVICES N'ONT PAS ÉTÉ APPROUVÉS, AUTORISÉS OU DONNÉS EN LICENCE PAR TOUTE ENTITÉ RÉGLEMENTAIRE OU EN VERTU DE TOUTE LOI OU RÉGLEMENTATION APPLICABLE, ÉTRANGÈRE OU LOCALE, POUR TOUTE UTILISATION SPÉCIFIQUE, DE RECHERCHE, COMMERCIALE, DIAGNOSTIC OU AUTRE, ET (II) LE CLIENT S'ASSURERA QU'IL A EFFECTUÉ TOUTES LES CERTIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES, APPROBATIONS, AUTORISATIONS ET ENREGISTREMENTS NÉCESSAIRES POUR LES UTILISATIONS PRÉVUES DES

PRODUITS ET SERVICES PAR LE CLIENT. LE CLIENT ACCEPTE EN OUTRE DE SE CONFORMER À TOUTES LES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS APPLICABLES DANS L'UTILISATION, LA MAINTENANCE ET L'ÉLIMINATION DES PRODUITS ET SERVICES.

3.6 Limitation de responsabilité. SOPHiA GENETICS fera ses meilleurs efforts pour exécuter ses obligations en vertu de l'Accord (obligation de moyens). Sauf disposition expresse de la présente Section 3, SOPHiA GENETICS et ses Affiliées déclinent toute responsabilité pour l'utilisation par le Client des Produits, des Services et/ou de la Technologie SOPHiA, ou pour tout dommage causé par des erreurs ou omissions dans toute information fournie par le Client à SOPHiA GENETICS ou ses Affiliées, ou par tout tiers mandaté par le Client en relation avec les Produits, les Services et/ou la Technologie SOPHiA. En outre, SOPHiA GENETICS et ses Affiliées ne seront en aucun cas responsables des dommages ou pertes consécutifs ou indirects, quelle qu'en soit la cause. A cet égard, les parties conviennent expressément que les éléments suivants seront interprétés comme des dommages indirects : i) toute perte d'activité ou de bénéfices dans le cours normal de leurs activités, ii) la perte de clients/patients, iii) la perte de productivité, (iv) la perte de contrats ou de commandes, (v) la perte de valeur de clientèle, (vi) les dommages à l'image ou à la réputation, (vii) les dommages aux relations commerciales, (viii) les autres pertes financières, et (ix) les dommages encourus par des tiers. SOPHiA GENETICS et ses Affiliées ne seront pas responsables de la destruction accidentelle de toutes Données Clients, y compris les Données à caractère personnel, résultant de tout accès non autorisé aux Services, utilisation ou mauvaise utilisation des Produits, des Services et/ou de la Technologie SOPHiA, par le Client ou par toute tierce partie mandatée par le Client. La responsabilité de SOPHiA GENETICS ne pourra en aucun cas dépasser le montant facturé par SOPHiA GENETICS au Client au cours des douze (12) mois précédant l'événement donnant lieu à la responsabilité de SOPHiA GENETICS, SOPHiA GENETICS ne sera non plus responsable de tout dommage punitif, spécial ou autre. Les parties reconnaissent que les dispositions de la présente Section sont essentielles à leur intention de conclure l'Accord et que le prix convenu reflète l'attribution des risques découlant de la relation contractuelle, la limitation de responsabilité qui en résulte et l'équilibre économique souhaité par les parties.

3.7 Force majeure. Aucune des parties ne saurait être tenue responsable d'un éventuel manquement ou retard (autre que ceux liés à toute obligation de paiement) attribuable, en tout ou partie, à un événement de force majeure tel que défini par l'article 1218 du Code civil, incluant notamment les événements suivants : incendie, inondation, tornade, tremblement de terre, ouragan, pandémie, foudre, piratage ou tout autre accès, contrôle ou intrusion non autorisés dans l'infrastructure informatique de SOPHiA GENETICS, attaques basées sur la bande passante, attaques par déni de service, ransomware ou tout autre logiciel malveillant, actions gouvernementales, guerre avérée ou imminente, terrorisme, troubles civils ou insurrection, sabotage, pénuries ou litiges en matière de main-d'œuvre, défaut ou retard de livraison par les fournisseurs ou sous-traitants

(le cas échéant), ou faute ou négligence de l'autre partie.

Section 4 - Commandes et livraison

4.1 Commandes de Services Dry Lab. Les Services Dry Lab sont réputés commandés dès que le Client télécharge les Données Client sur la Plateforme SOPHiA DDM. Ce téléchargement sera facturé conformément à la Section 5.2.1. Par souci de clarté, il est précisé qu'aucun bon de commande ou autre document ne sera requis pour l'exécution et la facturation des Services Dry Lab, sauf si les parties conviennent des conditions de paiement anticipé comme décrit dans la Section 5.2.1.

Le Client peut pré-commander les Services Dry Lab dans les conditions convenues par écrit entre les parties. À cette fin, le Client enverra un Bon de Commande avec la quantité d'analyse demandée à orders@sophiagenetics.com. Le Client fournira les informations demandées par SOPHiA GENETICS pour traiter ledit Bon de Commande, telles que le numéro de référence du Contrat d'Achat concerné. Les Bons de Commande ne lieront pas SOPHiA GENETICS, à moins et jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par écrit par SOPHiA GENETICS. Les Bons de Commande ne peuvent être modifiés ou annulés qu'avec le consentement préalable et écrit (notamment par e-mail) de SOPHiA GENETICS. SOPHiA GENETICS peut facturer au Client le Service Dry Lab précommandé en cas d'annulation ou de modification par le Client de tout Bon de Commande.

4.2. Livraison des Services Dry Lab. Les Services Dry Lab seront réputés livrés une fois l'analyse des Données Client publiée sur la Plateforme SOPHiA DDM.

4.3. Commandes des Produits et Services de l'offre Bundle Solution. Si le Client souhaite passer une commande de Bundle Solution, il doit le faire en envoyant un Bon de Commande avec la quantité de Produits demandée à orders@sophiagenetics.com. Le Client fournira les informations demandées par SOPHiA GENETICS pour traiter ledit Bon de Commande, telles que le numéro de référence du Contrat d'Achat concerné. Les Bons de Commande ne lieront pas SOPHiA GENETICS, à moins et jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par écrit par SOPHiA GENETICS. Les Bons de Commande ne peuvent être modifiés ou annulés qu'avec le consentement préalable et écrit (notamment par e-mail) de SOPHiA GENETICS. SOPHiA GENETICS peut facturer au Client les Produits livrés et/ou les Services exécutés en cas d'annulation ou de modification de tout Bon de Commande.

4.4. Livraison des Produits et Services de l'offre Bundle Solution. SOPHiA GENETICS livrera les Produits à l'adresse indiquée par le Client dans le Bon de Commande. SOPHiA GENETICS indiquera une date de livraison estimative dans sa confirmation de commande si le Client le demande. SOPHiA GENETICS fera ses meilleurs efforts pour respecter cette date estimative, qui ne peut en aucun cas être considérée comme contraignante pour SOPHiA GENETICS. Les risques et la propriété des Produits seront transférés au Client une fois qu'ils sont reçus par le Client à l'adresse de livraison (INCOTERMS 2020 DAP, adresse du Client), sauf accord contraire écrit. Si la livraison est retardée suite à un acte ou une omission du Client, SOPHiA

GENETICS se réserve le droit de stocker les Produits aux frais et risques du Client. Le Client sera seul responsable de s'assurer que les procédures d'importation des Produits, le cas échéant nécessaires, sont menées en temps opportun. Lors de la livraison, le Client inspectera les Produits pour s'assurer qu'ils sont conformes aux spécifications de commande confirmées. Le Client disposera de trois (3) jours ouvrables pour signaler à SOPHiA GENETICS tout défaut et/ou non-conformité des Produits livrés. Au-delà de ce délai, les Produits seront réputés avoir été irrévocablement acceptés par le Client, à moins qu'un défaut caché qui n'aurait pas pu être raisonnablement trouvé lors de l'inspection diligente des Produits ne soit découvert. Dans le cas où un défaut serait notifié à SOPHiA GENETICS et où SOPHiA GENETICS jugerait une telle réclamation valide, les réparations visées à la Section 3.4 s'appliqueront.

En outre, le Client accepte expressément que l'analyse associée à tout Bon de Commande de Bundle Solution soit réputée complétée au plus tôt i) douze (12) mois après la date de livraison des Réactions correspondantes, ou ii) à la date à laquelle les Données Client sont téléchargées dans la Plateforme SOPHiA DDM.

4.5. Commande des Services SOPHiA Integrated. Si le Client souhaite passer une commande des Services SOPHiA Integrated, il doit le faire en envoyant un Bon de Commande avec la quantité de Services SOPHiA Integrated demandée à orders@sophiagenetics.com. Le Client fournira les informations demandées par SOPHiA GENETICS pour traiter le Bon de Commande, comme le numéro de référence du Contrat d'Achat concerné. Les Bons de Commande ne lieront pas SOPHiA GENETICS jusqu'à leur confirmation écrite par cette dernière. Les Bons de Commande ne peuvent être modifiés ou annulés qu'avec le consentement préalable et écrit (notamment par e-mail) de SOPHiA GENETICS. En cas d'annulation ou de modification d'un Bon de Commande, SOPHiA GENETICS peut facturer au Client les Produits déjà livrés et/ou les Services déjà exécutés.

Le Client doit sélectionner un lieu, une date et une heure pour l'enlèvement des prélèvements conformément au Bon de Commande. L'expédition de ces prélèvements sera organisée par SOPHiA GENETICS (sauf accord contraire écrit), et conformément aux lois et réglementations en vigueur. Le Client sera seul et exclusivement responsable de l'emballage et de l'expédition des prélèvements. Les risques et la responsabilité de l'expédition des prélèvements incomberont au Client, jusqu'à leur livraison à SOPHiA GENETICS ou à un tiers désigné.

4.6. Livraison des Services SOPHiA Integrated. La livraison des Services SOPHiA Integrated sera réputée réalisée une fois l'analyse des données client publiée sur la Plateforme SOPHiA DDM pour les prélèvements commandés. Le Client disposera de trente (30) jours à compter de la date de livraison pour demander le retour des prélèvements (à ses frais). À défaut, les prélèvements seront détruits.

4.7. Commandes d'autres Produits et Services. Si le Client souhaite passer une commande pour d'autres

Produits et Services, il doit le faire en envoyant un Bon de Commande à orders@sophiagenetics.com. Le Client fournira les informations demandées par SOPHiA GENETICS pour traiter le Bon de Commande, comme le numéro de référence de le Contrat d'Achat concerné. Les Bons de Commande ne lieront SOPHiA GENETICS, à moins et jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par écrit par SOPHiA GENETICS. Les Bons de Commande ne peuvent être modifiés ou annulés qu'avec le consentement préalable et écrit (notamment par e-mail) de SOPHiA GENETICS. En cas d'annulation ou de modification d'un Bon de Commande, SOPHiA GENETICS peut facturer au Client les Produits déjà livrés et/ou les Services déjà exécutés.

4.8. Livraison d'autres Produits et Services. Les conditions de livraison d'autres Produits et Services seront visées dans le Contrat d'Achat ou le Bon de Commande concerné.

Section 5 - Conditions de paiement

5.1 Rémunération. Le Client accepte de payer pour les Produits et Services le montant indiqué dans le Contrat d'Achat applicable.

5.2 Facturation.

5.2.1 Pour les Services Dry Lab. Sauf accord contraire écrit des parties, le Client sera facturé pour son utilisation des Services Dry Lab sur une base mensuelle, en fonction du nombre d'analyses des Données Client effectuées. Le nombre d'analyses effectuées par le Client au cours d'un mois donné sera déterminé uniquement par SOPHiA GENETICS, sur la base des informations pertinentes fournies au sein de la Plateforme SOPHiA DDM.

Dans le cas où les parties seraient convenues d'un paiement d'avance dans le Contrat d'Achat ou autrement par écrit pour les Services Dry Lab, le Client sera facturé après confirmation par SOPHiA GENETICS d'un Bon de Commande valide, faisant référence au nombre spécifique d'analyses commandées.

5.2.2 Pour les Produits et Services de l'offre Bundle Solution. SOPHiA GENETICS aura le droit de facturer le Client à la date de livraison des Réactions.

Conformément à la Section 2.10.2.2, en cas d'écart entre le nombre de Réactions commandées par le Client et le nombre d'analyses téléchargées sur la Plateforme SOPHiA DDM, SOPHiA GENETICS peut facturer au Client le nombre d'analyses téléchargées sur la Plateforme SOPHiA DDM dépassant le nombre de Réactions commandées.

5.2.3 Pour les Services SOPHiA Integrated. Le Client sera facturé à la date de la livraison des Services SOPHiA Integrated, comme décrit à la Section 4.6, sauf accord contraire convenu entre les parties.

5.2.4 Pour les autres Produits et Services. Le Client sera facturé conformément aux conditions visées dans le Contrat d'Achat ou le Bon de Commande concerné.

5.3 Modalités de paiement. Les factures sont payables par virement bancaire (télégraphique et ACH) dans un délai de trente (30) jours à compter de leur date

d'émission, sans aucune autres déductions que celle préalablement convenues par écrit. Sauf accord contraire dans le Contrat d'Achat, les autres méthodes de paiement ne sont pas acceptées. Pour tout problème concernant la facturation, le Client peut contacter receivables@sophiagenetics.com. Dans le cas où le Client ne paierait pas une facture à échéance, le Client sera réputé être en défaut. En cas de défaut du Client, SOPHiA GENETICS pourra choisir, à son entière discrétion, de désactiver l'accès du Client à tout ou partie des Services et/ou de bloquer tout traitement de commande. En outre, SOPHiA GENETICS appliquera un taux d'intérêt mensuel égal au taux d'intérêt maximal autorisé par la loi, à concurrence d'un maximum de 10 % par an (cumulé sur une base journalière), à compter du premier jour de défaut et jusqu'à ce que le Client remédie au défaut. Une indemnité forfaitaire de 40 euros pour les frais de recouvrement sera également due par le Client.

5.4 Droits de douane, frais, coûts et taxes. Nonobstant toute autre disposition de l'Accord, y compris, sans limitation, la Section 4.4, toutes les taxes (y compris la TVA), frais bancaires, droits de douane, frais de prélèvement, frais de transport, frais d'expédition ou autres droits payables aux autorités compétentes seront à la charge du Client et à ses frais exclusifs.

5.5 Changements de prix. Les parties conviennent que SOPHiA GENETICS peut augmenter les prix des Produits et/ou Services de trois (3) pour cent maximum par année calendaire, sans préjudice de l'application de la Section 5.7.

5.6 Augmentation des coûts. Nonobstant la Section 5.5, SOPHiA GENETICS se réserve le droit d'augmenter les prix des Produits et/ou Services de plus de trois (3) pour cent au cours d'une année calendaire, pour refléter toute augmentation des coûts subie par SOPHiA GENETICS liés aux Produits et/ou Services, y compris, mais sans limitation, les coûts liés aux matières premières, composants matériels, stockage, transport, droits d'importation et taxes. SOPHiA GENETICS notifiera toute augmentation des prix des Produits et/ou Services en donnant un préavis d'au moins trente (30) jours au Client.

5.7 Fluctuation de devise. Aux fins des présentes, la « **Devise de Base** » désigne le franc suisse (CHF), devise légale de la Suisse régie par la Banque nationale suisse.

Les prix mentionnés dans le Contrat d'Achat qui ne sont pas libellés dans la Devise de Base (la « **Devise Contractuelle** ») sont fixés conformément à la valeur de change par rapport à la Devise de Base, telle que publiée par la Banque centrale régissant la Devise de Base à la date antérieure à la date de signature du Contrat d'Achat. Les fluctuations des devises seront supportées par le Client. Dans le cas où la valeur de change de la Devise Contractuelle baisserait par rapport à la Devise de Base de plus de trois (3) pour cent à tout moment, SOPHiA GENETICS se réserve le droit de réviser le prix des Produits et/ou Services dans la Devise Contractuelle. SOPHiA GENETICS notifiera tout ajustement de prix en donnant un préavis d'au moins quinze (15) jours au Client. Pendant cette période de transition, SOPHiA GENETICS aura le droit de refuser les bons de commande, à son entière discrétion.

Section 6 - Confidentialité

Les parties traiteront comme confidentielles toutes les informations divulguées en lien avec l'Accord pendant sa Durée, qui sont raisonnablement identifiables comme confidentielles ou considérées comme confidentielles sur la base des circonstances de leur divulgation ou qui, de par leur nature, ne sont pas destinées à être divulguées à des tiers non autorisés, y compris, mais sans limitation, les secrets d'affaires, données à caractère personnel et savoir-faire (« **Informations Confidentielles** »). Les Informations Confidentielles comprennent, sans limitation : i) dans le cas du Client, les Données Client ; ii) dans le cas de SOPHiA GENETICS et de ses Affiliées, toute information relative aux Produits, aux Services et/ou à la Technologie SOPHiA et à la documentation associée ; iii) sans préjudice des dispositions de la Section 10, dans le cas de SOPHiA GENETICS et de ses Affiliées, toute information relative à ses clients, prestataires, représentants et salariés ; (iv) les dispositions de l'Accord.

Les parties s'engagent à garder strictement confidentielles toutes les Informations Confidentielles, à ne les utiliser que pour l'exécution de l'Accord et à ne les communiquer à aucun tiers. Les parties s'engagent à ce que l'obligation de confidentialité qui précède soit respectée en toutes circonstances par leurs employés ou mandataires, ou par tout professionnel travaillant en leur nom ou pour leur compte.

Les informations suivantes sont exemptées de l'obligation de confidentialité ci-dessus :

- (i) Toute information divulguée avec le consentement écrit de la partie ayant droit à la confidentialité,
- (ii) Toute information qui se trouve dans le domaine public, lorsque sa divulgation n'est pas le résultat d'une violation de l'Accord, ou
- (iii) Toute information qui est déjà connue de l'une ou l'autre des parties, autrement qu'en raison de la livraison des Produits et Services.

Nonobstant ce qui précède, les parties auront le droit de divulguer des Informations Confidentielles en raison de :

- (i) Toute disposition légale ou réglementaire obligatoire,
- (ii) Toute décision d'un tribunal compétent ou d'une autorité publique, ou
- (iii) La nécessité de protéger leurs intérêts vis-à-vis de leurs assureurs et conseillers juridiques.

Sous réserve que le destinataire soit soumis à une obligation de non-divulgateur statutaire ou contractuelle, SOPHiA GENETICS et ses Affiliées peuvent également divulguer des informations confidentielles à des fins de contrôle qualité interne.

Les obligations énoncées dans la présente Section 6 resteront pleinement en vigueur pendant la Durée de l'Accord et pendant une période de cinq (5) ans après son expiration ou sa résiliation.

Section 7 - Données Client

7.1. Propriété. Le Client détient tous les droits, titres et intérêts sur toutes les Données Client téléchargées par lui (ou ses Utilisateurs Autorisés) et sera seul responsable de la légalité, fiabilité, intégrité, exactitude et de la qualité de toutes les Données Client en lien avec son utilisation des Services et/ou des Produits. Le Client déclare et garantit qu'il i) est et restera en tout temps dûment et effectivement autorisé à fournir les Données Client à SOPHiA GENETICS, ii) a obtenu et conservera tous les droits et autorisations nécessaires pour ladite communication et ledit traitement par SOPHiA GENETICS et ses Affiliées conformément à l'Accord, iii) a informé la personne concernée du traitement des Données Client conformément à l'Accord, et iv) que les Données Client sont adéquates, pertinentes, limités aux fins du traitement et à jour. Le Client indemniserà SOPHiA GENETICS et ses Affiliées, leurs administrateurs, dirigeants, employés, agents et autres représentants, contre toute demande, action ou réclamation émanant d'une personne concernée dont les Données Client seraient ou sont traitées dans le cadre de l'exécution de l'Accord.

7.2 Licence. Le Client accorde par les présentes à SOPHiA GENETICS et à ses Affiliées, une licence non exclusive, mondiale, perpétuelle, gratuite, pour collecter, traiter, utiliser, stocker et transférer les Données Client, comme autorisé dans l'Accord et conformément aux lois applicables. Dans le cadre de l'exécution de ses obligations contractuelles, SOPHiA GENETICS conservera et maintiendra les Données Client en toute confidentialité, en utilisant un degré de soin approprié et conforme à ses obligations en vertu de la loi en vigueur pour éviter tout accès, utilisation, divulgation ou perte non autorisés.

7.3 Chiffrement. Les parties reconnaissent et conviennent que dans le cadre de l'exécution de leurs obligations contractuelles respectives, seules des données codées et/ou chiffrées seront transmises, le tout conformément aux procédures de service de SOPHiA GENETICS. Une fois qu'une nouvelle analyse est téléchargée sur la Plateforme SOPHiA DDM, le système pseudonymise ces données en fournissant un numéro d'identification randomisé. De plus, les informations privées des patients (y compris le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, etc.) sont séparées et protégées de manière adéquate.

7.4 Traitement. Sans préjudice des Sections 7.7 et 7.8, les Données Client seront traitées conformément à l'Accord et conformément aux politiques et procédures de SOPHiA GENETICS. Le Client accepte que SOPHiA GENETICS et ses Affiliées traitent les Données Client de la manière suivante : i) pour l'exécution de ses obligations contractuelles vis-à-vis du Client ; ii) pour pseudonymiser et anonymiser les Données Client ; iii) pour ses intérêts légitimes notamment à des fins statistiques, scientifiques et/ou de recherche (par ex. pour le développement des Insights) ; iv) pour leur intégration dans des études cliniques dans le cadre du programme SOPHiA Trial Match applicable le cas échéant ; v) afin de développer et/ou d'améliorer les Produits, les Services, la

Technologie SOPHiA et/ou tout autre produit et service offert par SOPHiA GENETICS et ses Affiliées ; et/ou vi) tel qu'autorisé et/ou requis par les lois et réglementations en vigueur. Il est entendu que les Données Client ne seront pas traitées en dehors du champ d'application indiqué dans la présente Section, sauf autorisation spécifique du Client.

7.5. Transfert. Le Client reconnaît et accepte que SOPHiA GENETICS est autorisé à transférer les prélèvements et/ou les Données Client à des tiers et/ou à ses Affiliées aux fins de l'exécution de ses obligations en vertu de l'Accord. Dans un tel cas, SOPHiA GENETICS mettra en œuvre les mesures de protection appropriées requises par les lois applicables.

7.6. Sauvegarde et récupération des Données Client. Dans le cadre de ses obligations contractuelles, SOPHiA GENETICS conservera une sauvegarde des Données Client, conformément aux processus de sauvegarde et de récupération spécifiés dans les procédures de service de SOPHiA GENETICS. En cas de perte ou de dommages aux Données Client, comme réparation, SOPHiA GENETICS mettra en œuvre ses efforts commerciaux raisonnables pour restaurer les Données Client perdues ou endommagées, à partir de la dernière sauvegarde des Données Client maintenue par SOPHiA GENETICS conformément à ses procédures de service. SOPHiA GENETICS et ses Affiliées ne sauraient être tenues responsables pour toute perte, destruction, altération ou divulgation des Données Client causée par un tiers (à l'exception des tiers sous-traités par SOPHiA GENETICS pour exécuter les Services liés à la maintenance et à la sauvegarde des Données Client).

7.7. Destruction et restitution des Données Client. Sur demande du Client, les parties détermineront les conditions de destruction ou de restitution des Données Client identifiées par le Client, conformément aux lois et réglementations applicables. À cette fin, le Client reconnaît et accepte que SOPHiA GENETICS (ou ses Affiliées) puisse conserver la sauvegarde des Données Client à des fins d'archivage. À moins qu'une période plus longue ne soit convenue dans le Contrat d'Achat, les Données Client seront disponibles pour le Client pour la durée légale de rétention applicable. SOPHiA GENETICS peut facturer des frais pour le stockage des Données Client et/ou les demandes d'accès, d'effacement ou de transmission, comme spécifié dans le Contrat d'Achat.

7.8. Addendum au RGPD. Si le Règlement général européen sur la protection des données (« RGPD ») s'applique, le Client sera lié par les termes de l'Avenant à la Protection des Données de SOPHiA GENETICS, accessible à l'adresse suivante <http://www.sophiagenetics.com/legal/legal.html>.

Section 8 - Réglementation

Le Client devra se conformer à toutes les lois et réglementations applicables dans le cadre de son utilisation des Produits, des Services et/ou de la Plateforme SOPHiA DDM.

Les spécificités techniques des Produits nécessitent le respect des règles de traçabilité. Le Client s'engage à respecter toutes les règles de traçabilité qui s'appliquent aux Produits commandés ou en cours d'utilisation. SOPHiA GENETICS et ses Affiliées ne seront pas tenus responsables de l'absence de conformité à ces règles après la livraison du Produit. Le Client ne revendra pas les Produits de SOPHiA GENETICS à un tiers sans le consentement écrit exprès préalable de SOPHiA GENETICS.

Section 9 - Droits de propriété intellectuelle

9.1 SaaS. Tous les logiciels, y compris, sans limitation, les logiciels fournis au sein de la Plateforme SOPHiA DDM, ou autrement fournis dans le cadre des Services, sont fournis à titre de service et ne sont pas vendus.

9.2 Absence de transfert de propriété intellectuelle. SOPHiA GENETICS et/ou ses Affiliées conservent tous les droits, titres et intérêts sur les Produits, les Services et la Technologie SOPHiA. Aucune disposition de l'Accord ne sera réputée transférer des droits de propriété intellectuelle au Client dans, ou sur les Produits, les Services ou la Technologie SOPHiA, à l'exception du droit limité d'utilisation décrit à la Section 2.1.

9.3 Suggestions. Le Client accepte par les présentes de céder à SOPHiA GENETICS et à ses Affiliées, tous les droits sur les idées, améliorations, modifications, caractéristiques, fonctionnalités ou autres suggestions communiquées à SOPHiA GENETICS.

Section 10 - Référencement

Le Client autorise par les présentes SOPHiA GENETICS et ses Affiliées à divulguer des informations à des tiers concernant leur relation commerciale et à mentionner le Client comme un client utilisant les Produits et/ou les Services. À cette fin, le Client accorde à SOPHiA GENETICS et à ses Affiliées, pendant la Durée, une licence mondiale, gratuite, non exclusive, non transférable, pour utiliser et reproduire les noms d'entreprise, logos et marques commerciales du Client.

Toute communication publique par le Client au sujet de SOPHiA GENETICS ou de ses Affiliées doit d'abord être soumise à SOPHiA GENETICS pour son approbation écrite et préalable.

Section 11 - Assurance - Indemnisation

Pendant toute la Durée de l'Accord, et à tout moment où SOPHiA GENETICS exécute des Services pour le Client, le Client déclare, garantit et s'engage à maintenir en vigueur, à ses frais, une couverture d'assurance raisonnablement suffisante pour couvrir la responsabilité du Client en vertu de l'Accord.

Le Client devra indemniser, défendre et dégager de toute responsabilité SOPHiA GENETICS et ses Affiliées et chacun de leurs administrateurs, cadres, employés, agents et autres représentants contre toutes les demandes de tiers, actions, réclamations, pertes, coûts ou dommages-intérêts (y compris les honoraires et frais

d'avocat et d'expert), découlant de ou en lien avec : i) l'exécution de l'Accord par le Client ; ii) l'utilisation des Services par le Client, les Produits et/ou la Technologie SOPHiA ; ou iii) la négligence ou faute intentionnelle du Client.

Section 12 - Lutte contre la corruption et contrôle des exportations

Le Client convient et s'engage à se conformer pleinement aux normes éthiques les plus élevées et à toutes les lois, réglementations, décisions, ordonnances, résolutions, décrets ou mesures restrictives applicables et/ou autres exigences ayant force de loi, relatives à la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent (la « **Législation en vigueur** ». En particulier, Le Client déclare par les présentes, garantit et s'engage à ne pas : directement ou indirectement, (A) payer, offrir, donner ou promettre de payer ou autoriser le paiement de toute somme d'argent ou autre chose de valeur à, ou conférer un avantage financier à : i) un fonctionnaire ou un agent ou employé d'un gouvernement ou d'un service, agence ou organisme de tout gouvernement, ii) un dirigeant ou un employé d'une organisation internationale publique, iii) toute personne agissant à titre officiel pour ou au nom de tout gouvernement ou département, agence ou organisme dudit gouvernement ou de toute organisation internationale publique, (iv) tout parti politique ou fonctionnaire de celui-ci, ou tout candidat à un poste politique, ou (v) toute autre personne ou entité à la suggestion, la demande ou la direction ou au profit de l'une des personnes et entités susmentionnées ; ou (B) s'engager dans d'autres actes ou transactions qui sont en violation ou incompatibles avec la Législation en vigueur.

Les Produits fournis au Client peuvent être soumis aux lois et réglementations applicables en matière de contrôle des exportations, et notamment celles de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union européenne et des États-Unis d'Amérique. Le Client convient que les Produits ne seront pas utilisés, en tout ou en partie, directement ou indirectement en soutien d'activités, de secteurs et de destinations restreints ou interdits par l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique ou toute autre juridiction applicable, à moins qu'une exemption spécifique ne s'applique en vertu desdites lois et réglementations applicables.

Section 13 - Durée - Résiliation

13.1 Durée. L'Accord restera en vigueur pendant toute la Durée, telle que définie aux présentes, sauf résiliation anticipée conformément à la Section 2.8 ou à la présente Section 13.

13.2 Résiliation sans motif. Avant l'expiration de la Durée de l'Accord, les parties pourront résilier l'Accord pour quelque raison que ce soit, sous réserve que la partie qui résilie donne à l'autre partie un préavis écrit de soixante (60) jours. Dans ce cas, SOPHiA GENETICS devra terminer toute analyse en cours. Le Client paiera SOPHiA GENETICS pour tous les travaux réalisés conformément à la Section 5.1.

13.3 Résiliation pour non-utilisation. SOPHiA GENETICS peut résilier l'Accord avec effet immédiat dans

l'hypothèse où : i) le Client n'a pas accédé à la Plateforme SOPHiA DDM pendant une période de six (6) mois consécutifs, ou ii) le Client n'a pas commandé les Produits ou Services tels que visés dans un Contrat d'Achat pendant une période de douze (12) mois consécutifs. Si l'Accord est résilié par SOPHiA GENETICS en vertu de la présente Section 13.3, SOPHiA GENETICS n'aura aucune obligation de rembourser les frais prépayés par le Client.

13.4 Résiliation pour manquement. Chacune des parties peut résilier l'Accord pour manquement par l'autre partie, moyennant un préavis écrit de trente (30) jours précisant la nature dudit manquement, et à condition que ledit manquement n'ait pas été corrigée dans ce délai de trente (30) jours. Constitueront un manquement justifiant la résiliation de l'Accord, les manquements aux obligations définies aux Sections 2, 5, 6, 7, 8, 9, 11 et 12. Si l'Accord est résilié par SOPHiA GENETICS en vertu de la présente Section 13.4, i) le Client paiera tous les frais impayés pour le reste de la Durée, et ii) SOPHiA GENETICS n'aura aucune obligation d'exécuter les Services ou de rembourser tous frais prépayés par le Client.

13.5 Effets de la résiliation. Sauf cas prévus à la Section 13.2, à la résiliation ou à l'expiration de l'Accord, tous les droits accordés pour utiliser les Produits, les Services et/ou la Plateforme SOPHiA DDM, et toutes les obligations connexes cesseront immédiatement.

13.6 Clauses survivantes. Toutes les clauses dont la nature même et l'application sont nécessaires pour l'exécution des présentes Conditions Générales, y compris, sans limitation, les Sections 1, 2.2, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 13 et 16, et tous les droits de paiement et à recours acquis, resteront en vigueur, conformément à leurs modalités, à l'expiration ou à la résiliation de l'Accord.

Section 14 - Sous-traitance

SOPHiA GENETICS pourra sous-traiter l'exécution de tout ou partie de ses obligations au titre de l'Accord à un ou plusieurs sous-traitants de son choix. SOPHiA GENETICS demeurera responsable envers le Client de l'exécution de ses obligations en vertu de l'Accord.

Section 15 - Cession

Le Client ne peut céder, concéder en sous licence, mettre en location ou sous gestion, ou transférer à un tiers, tout ou partie de ses droits et obligations en vertu de l'Accord, sans le consentement écrit préalable de SOPHiA GENETICS. Si SOPHiA GENETICS consent à une cession, le Client demeurera responsable envers SOPHiA GENETICS de l'exécution des obligations transférées au cessionnaire.

En cas de changement de contrôle (par ex. en cas de transfert de la majorité du capital de vote), le Client informera SOPHiA GENETICS par écrit et sans délai. Dans un tel cas, SOPHiA GENETICS aura le droit de résilier l'Accord à sa seule discrétion, sans aucune obligation d'exécuter les Services ou aucune rémunération due.

SOPHiA GENETICS est autorisée à céder l'Accord à i) une organisation successeur acquérant tout ou presque tous ses actifs et/ou activités (y compris par le biais d'une fusion, acquisition ou transaction similaire), ou à ii) toute entité contrôlée par, ou sous contrôle commun avec, SOPHiA GENETICS ou ses Affiliées, ou ses cessionnaires successifs autorisés ou repreneurs autorisés.

Section 16 - Droit Applicable - Jurisdiction compétente

L'Accord sera régi et interprété conformément au droit français. L'applicabilité de la Convention des Nations Unies sur les ventes internationales de marchandises est exclue par les présentes. Tout litige découlant de l'Accord sera réglé par les juridictions compétentes de Paris, France.